

AVIS DE CONCOURS

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SESSION 2027

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
ORGANISE LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 08 répartis et détaillés selon les spécialités ci-dessous

	MUSEES	ARCHIVES	DOCUMENTATION
Externe	02	02	02
Interne	0	01	01
TOTAUX	02	03	03

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE : est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique et titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret n°2007-196 du 13 février 2007](#), correspondant à l'une des spécialité suivantes : musées, bibliothèques, archives, documentation.

CONCOURS INTERNE : est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'[article L.5 du code général de la fonction publique](#), aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux [articles L.2 et L.6 du code général de la fonction publique](#) exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États, une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- en ligne sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours et examens « calendrier et inscription » (du **mardi 08 Septembre 2026 au mercredi 14 octobre 2026 23h59 inclus, dernier délai**) ou directement sur le site : www.concours-territorial.fr.
- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundis, mardis et jeudis de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 et les mercredis et vendredis de 08h00 à 12h30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 2,56 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 07 octobre 2026** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la **préinscription ne vaut pas inscription**. A l'issue de la procédure de préinscription, il **conviendra OBLIGATOIREMENT de déposer les pièces dans votre espace candidat en ligne ou d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer, de l'adresser ou le déposer** avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE VALIDATION OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) : Le 22 octobre 2026

AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : 20 mai 2027